

Mécanisme de préemption des communes, groupements de communes et métropoles

– dans le cadre des enchères de GOs de biogaz en France

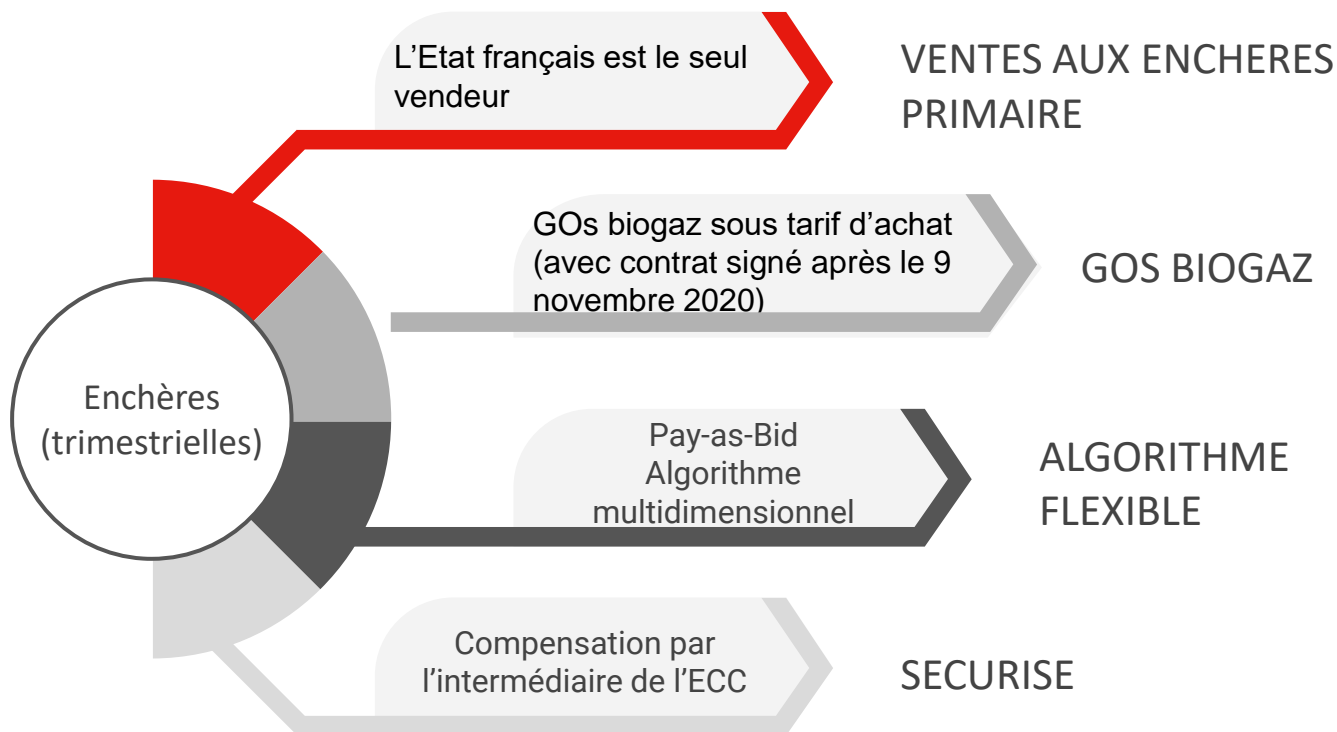
14 novembre 2024

Agenda

- **Enchères de GOs de biogaz en France - généralités**
- Phases préalables à l'enchère
- Focus sur le mécanisme de préemption
- Evénements à venir et informations supplémentaires
- Q&A

Enchères de GOs de biogaz en France – généralités (1/2)

Enchère suivant le modèle de l'enchère française pour les GOs électricité



Enchères de GOs de biogaz en France – généralités (2/2)

Produits négociables - Dimensions

Les produits mis en vente à l'enchère sont définis en croisant les 2 dimensions suivantes :

- EU ETS / non EU ETS

- **EU ETS** : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) associée à la production du biogaz n'a pas été comptabilisée et pourra être comptabilisée dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (EU ETS)*
- **non EU ETS** : la réduction des émissions de GES associée à la production de biogaz a déjà été comptabilisée et ne pourra pas faire l'objet d'un double comptage dans un autre dispositif

- Installation certifiée durable / installation non certifiée durable

- **Installation certifiée durable** : l'installation d'où proviennent les GOs est certifiée par un système volontaire conformément aux exigences de la RED II et est susceptible de délivrer une preuve de durabilité (PoS), nécessaire pour la déduction des quotas de carbone dans le cadre de l'ETS
- **Installation non certifiée durable** : l'installation d'où proviennent les GOs n'est pas certifiée par un système volontaire conformément aux exigences de la RED II et n'est pas susceptible de délivrer une PoS

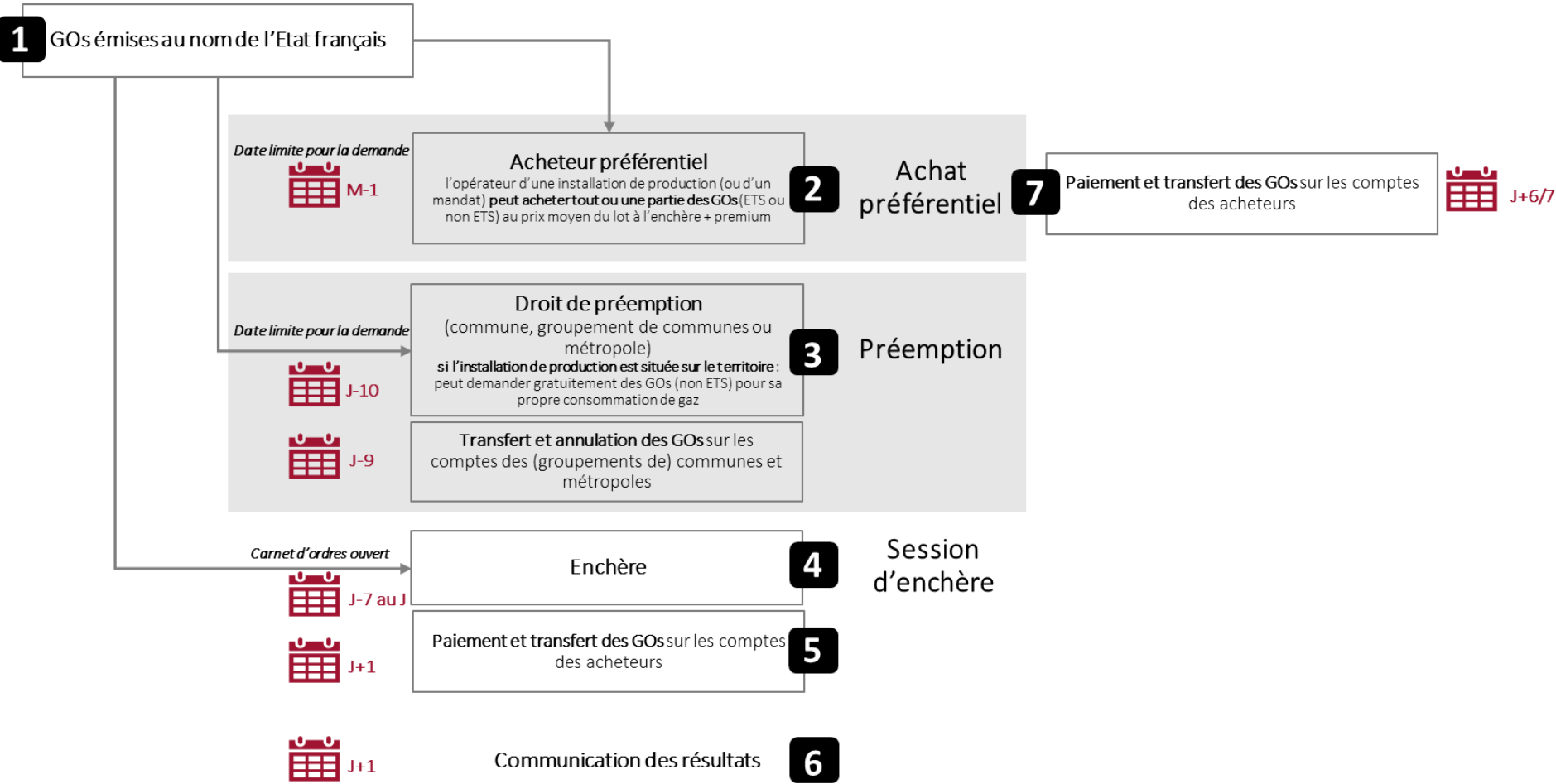
* d'autres critères et la soumission d'un PoS sont nécessaires pour être pris en compte dans l'EU ETS

Agenda

- Enchères de GOs de biogaz en France - généralités
- **Phases préalables à l'enchère**
- Focus sur le mécanisme de préemption
- Evénements à venir et informations supplémentaires
- Q&A

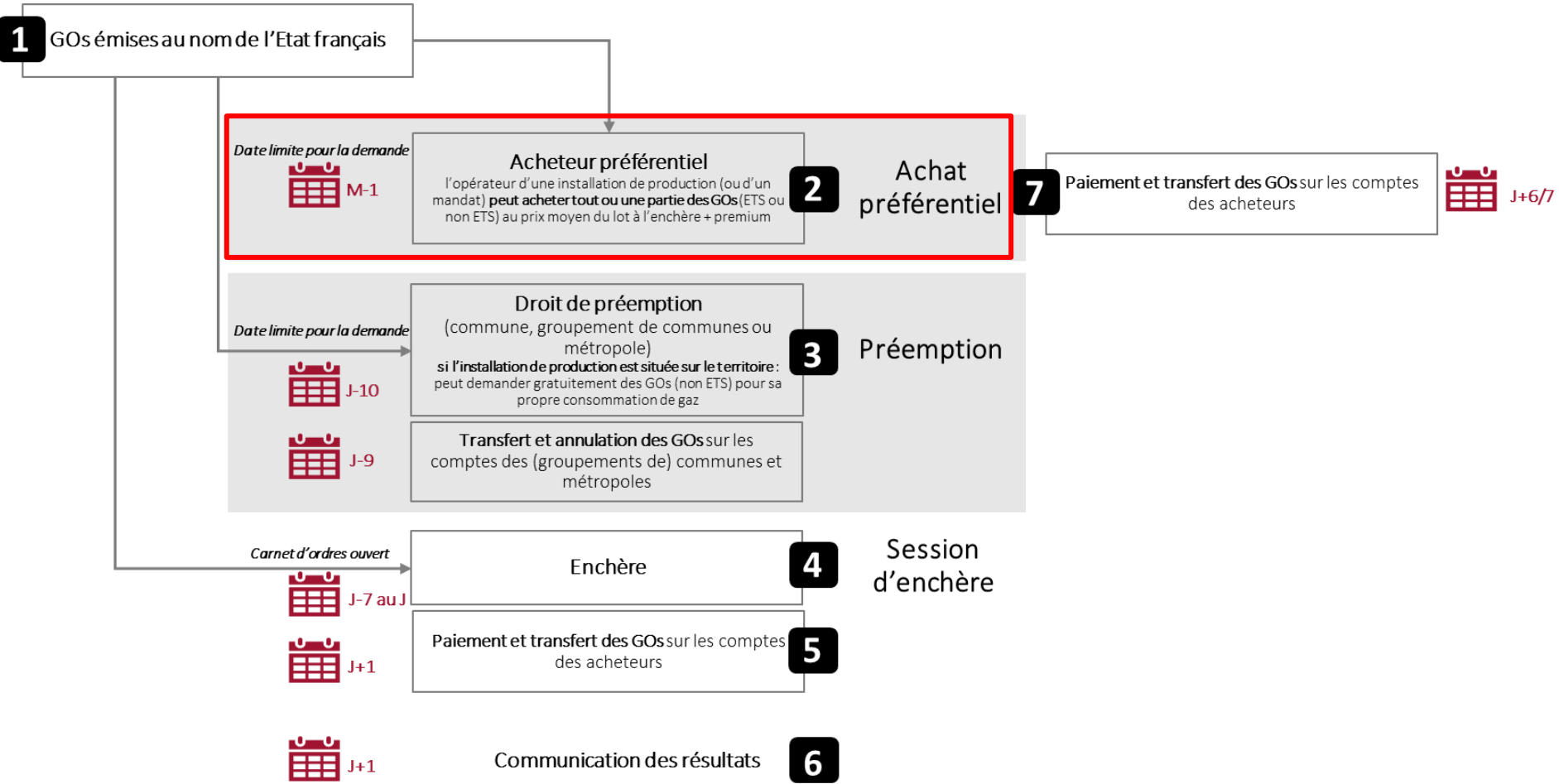
Phases préalables à l'enchère

Aperçu général



Phases préalables à l'enchère

Aperçu général



Phases préalables à l'enchère

Réservation de l'achat préférentiel (1/2)

2 Réservation de l'achat préférentiel (au plus tard M-1)

- L'exploitant peut acheter tout ou partie des GOs (EU ETS ou non EU ETS)* pour au minimum un an
- Prix de la GO : prix moyen du lot aux enchères** + premium de 30%
- Impossible de renoncer à l'engagement d'acquérir les GOs
- A signer : lettre d'engagement

* En l'absence de choix : l'ensemble des GOs sera réservé par défaut

** Si pas de prix pour le lot : prix moyen global de l'enchère. Si pas de prix moyen global de l'enchère : prix moyen global de l'enchère précédente.



- **(M-1)** : Date limite pour la demande d'achat préférentiel – les GOs sont réservées sur un sous-compte de l'Etat Français, ne sont pas mises aux enchères et ne sont pas disponibles pour le mécanisme de préemption
- **(J)** : Tenue de l'enchère
- **(J+1)** : Le processus de compensation est lancé
- **(J+6)** : Date limite pour le règlement
- **(J+7)** : Livraison des GOs

Événement dédié à l'achat préférentiel

Date : 19 novembre | 15 à 16h

Connexion : **MS Teams link**

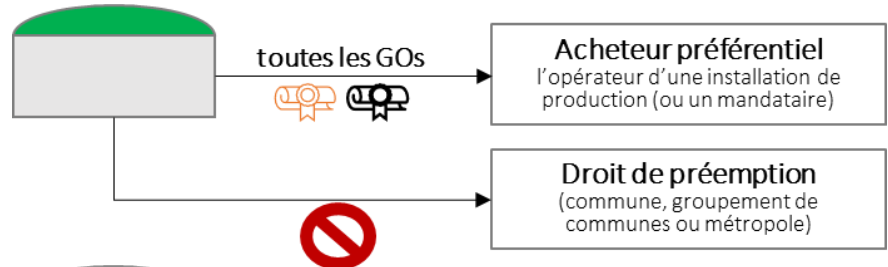
Phases préalables à l'enchère

Réservation de l'achat préférentiel (2/2)

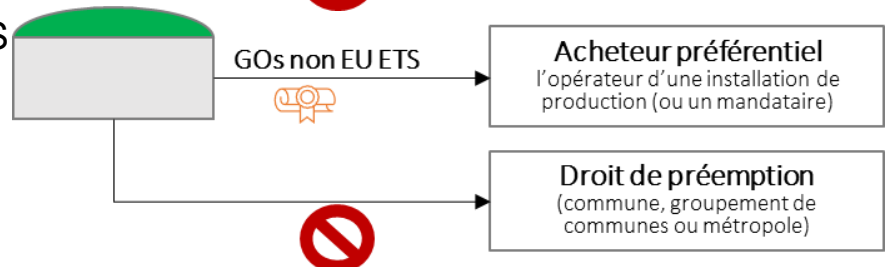
2 Réservation de l'achat préférentiel (au plus tard M-1)

4 cas possibles :

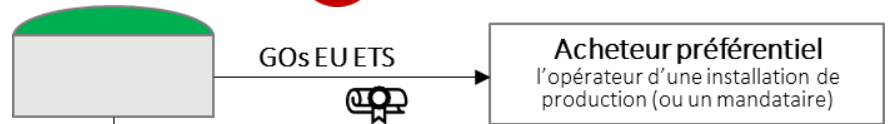
1. L'exploitant réserve toutes les GOs



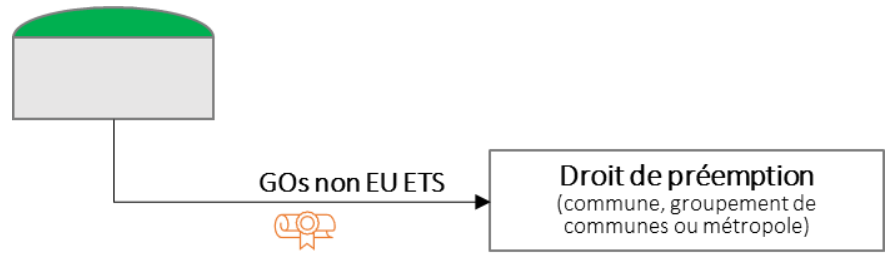
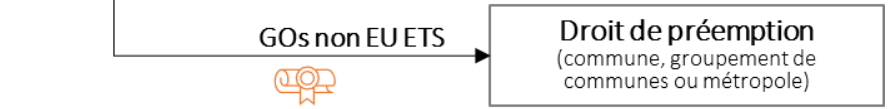
2. L'exploitant réserve les GOs non EU ETS



3. L'exploitant réserve les GOs EU ETS

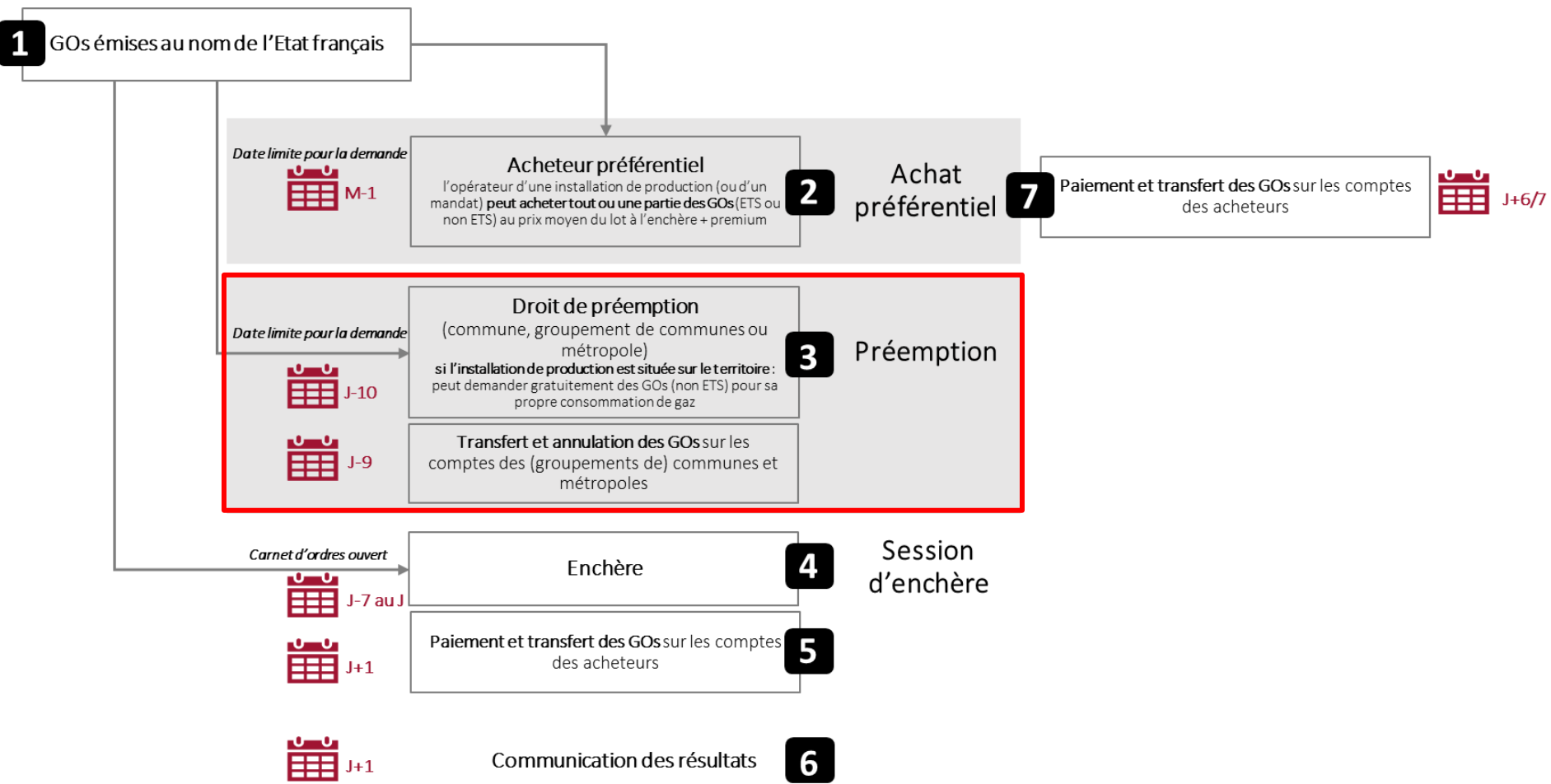


4. L'exploitant ne réserve pas de GOs



Phases préalables à l'enchère

Aperçu général



Phases préalables à l'enchère

Préemption par la commune / groupement de communes / métropole

3 Préemption (au plus tard J-10)

- Si installation sur le territoire d'une commune : possible de préempter une partie des GOs (non EU ETS) pour propre consommation de gaz
- Volume préempté \leq consommation de gaz de la commune sur les 3 mois correspondants à la période de productions des GOs mises aux enchères



- **(J-10)** : Date limite pour la demande de préemption
- **(J-9)** : Livraison des GOs et annulation immédiate
- **(J)** : Tenue de l'enchère

Agenda

- Enchères de GOs de biogaz en France - généralités
- Phases préalables à l'enchère
- **Focus sur le mécanisme de préemption**
- Evénements à venir et informations supplémentaires
- Q&A

Focus sur le mécanisme de préemption

Etape 1 : Ouverture du compte (1/3)

La commune/le groupement de communes/la métropole **ouvre un compte en propre sur le Registre National des GOs de biogaz en France :**

- accepter les Conditions Générales du Registre (STCs) (signer p.21+22)
- remplir le KYC (identité « municipalité »)
- remplir le dossier d'admission G01
- remplir et signer la lettre d'intention en annexe 1 des Conditions Générales pour le Mécanisme de Préemption des GOs

Veillez contacter le service clientèle d'EEX pour obtenir les documents d'admission : go-gaz@powernext.com ou télécharger le dossier d'admission [ici](#)

Focus sur le mécanisme de préemption

Etape 1 : Ouverture du compte (2/3)

Remplir la lettre d'intention avec le nom de la commune/le groupement de communes/la métropole et **le(s) code(s) INSEE**

CODE INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/2510634>

Intercommunalité Date de publication : 18/03/2024

Téléchargement des fichiers relatifs aux EPCI à fiscalité propre et aux EPT Imprimer

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Les informations présentées ici concernent les EPCI à fiscalité propre :

- Communauté Urbaine (CU) ;
- Communauté d'Agglomération (CA) ;
- Communauté de Communes (CC) ;
- Métropole (MÉTROP) ;
- Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) (supprimé depuis le 01/01/2016).

Le fichier comporte également la Métropole de Lyon, nouvelle collectivité territoriale à statut particulier créée par la loi du 27 janvier 2014.

La liste des communes est celle donnée par le Code officiel géographique (COG) au 1^{er} janvier 2024.

Il existe par ailleurs des EPCI sans fiscalité propre : les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris, les Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU), les Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM), les Syndicats Mixtes fermés (SM fermés) et les Syndicats Mixtes ouverts (SM ouverts).

Depuis 2023, un fichier recensant les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris est mis à disposition. Les EPT ont été créés le 1^{er} janvier 2016, en même temps que la métropole du Grand Paris, suite à la loi NOTRe du 7 août 2015. Toutefois, ce ne sont pas des EPCI à fiscalité propre. Ils constituent des subdivisions de cette métropole, d'un seul tenant et sans enclave, et comptant au moins 300 000 habitantes. La Ville de Paris ne fait pas partie d'un EPT.

Base des EPCI à fiscalité propre au 1 ^{er} janvier 2024	
(2) : 1 310	
Base des EPT au 1 ^{er} janvier 2024	
(2) : 742 (2)	

- Onglet « Composition_communale »
 - Colonne A « CODGEO » = Code INSEE
 - Colonne C « EPCI » pour trouver les groupements des communes

Focus sur le mécanisme de préemption

Etape 1 : Ouverture du compte (3/3)

Renvoyer les documents au le service clientèle d'EEX : go-gaz@powernext.com

Lorsque le dossier est complet, EEX envoie le login et le mot de passe qui seront utilisés pour se connecter à la partie sécurisée du site web.

Deux sous-comptes à la disposition de la commune/le groupement de communes/la métropole :

- **Sous-compte d'annulation** : les GOs allouées via le mécanisme de préemption sont transférées sur ce compte et annulées immédiatement
- **Sous-compte « classique »** : si la commune souhaite faire d'autres actions sur le registre que celles liées au mécanisme de préemption

NB : la commune/le groupement de communes/la métropole a la possibilité de mandater un tiers pour l'accès à son compte. Cependant, la relation contractuelle d'EEX reste uniquement avec la commune/le groupement de communes/la métropole et toute action sur le registre s'effectue en son nom.

Focus sur le mécanisme de préemption

Etape 2 : Remplir la consommation trimestrielle

A faire **avant chaque enchère au plus tard J-10** :

- Communiquer le volume de la propre consommation de gaz naturel sur le trimestre correspondant à la période des GOs mises aux enchères à EEX (consommation des équipements faisant l'objet d'une facturation directe à ladite commune) → sur le Registre à partir de 2025, par mail pour l'enchère de décembre 2024

Mois d'enchère	Mois de production	Mois de consommation	Date limite pour la demande de préemption
Décembre 2024	04 à 06/2024	04 à 06/2024	20/11/2024
Février 2025	07 à 09/2024	07 à 09/2024	22/01/2025
Mai 2025	10 à 12/2024	10 à 12/2024	18/04/2025
Août 2025	01 à 03/2025	01 à 03/2025	23/07/2025
Novembre 2025	04 à 06/2025	04 à 06/2025	22/10/2025

Focus sur le mécanisme de préemption

Etape 3 : Allocation et livraison des GOs

- En **J-9**, un algorithme détermine le nombre de GOs non-EU ETS à attribuer sur le code INSEE de la commune (ou les codes INSEE du groupement de communes ou de la métropole) en fonction de la demande des dites communes et de la production des installations sur le territoire. Dans le cas où un groupement de communes et une commune sont en concurrence sur les GOs à attribuer, l'allocation se fait au prorata de leur demande.
- Les GOs non-EU ETS sont transférées du compte de la DGEC vers le compte (sous-compte d'annulation) de la commune/le groupement de communes/la métropole en **J-9**.
- Les GOs reçues ne peuvent pas être transférées et sont annulées automatiquement pour la consommation de la commune/du groupement de communes/de la métropole pour la période de consommation demandée. Une attestation d'utilisation sera téléchargeable.

Focus sur le mécanisme de préemption

Tarifs d'accès aux services – Mécanisme de préemption

Désignation	Prix forfaitaire en €HT
Frais de gestion communes facturé chaque année	500*
Transferts des GOs du compte de la DGEC vers les communes, les groupements de communes et les métropoles (par GO)	0,02
Tarif d'utilisation des GOs par GO, facturé au demandeur de l'utilisation	0,01

* Pour 2024, le frais de gestion sera de 125 euros, soit un quart du tarif car une seule enchère aura lieu en 2024 au lieu de 4.

Focus sur le mécanisme de préemption

Tarifs d'accès aux services – Registre

Désignation	Prix forfaitaire en €HT
Tarif annuel de tenue de compte* facturé chaque année au titulaire d'un compte utilisateur, par utilisateur et par an	1 000
Tarif annuel d'association à un compte utilisateur d'une installation de production ne faisant pas l'objet d'un contrôle par un organisme agréé facturé chaque année au titulaire d'un compte utilisateur, par installation de production associée au compte utilisateur et par an	1 000
Tarif annuel d'association à un compte utilisateur d'une installation de production faisant l'objet d'un contrôle par un organisme agréé facturé chaque année au titulaire d'un compte utilisateur, par installation de production associée au compte utilisateur et par an	250
Tarif d'émission d'une garantie d'origine de biogaz par garantie d'origine, facturé au demandeur	0,02
Tarif de transfert d'une garantie d'origine de biogaz par garantie d'origine, ou certificat, facturé au demandeur du transfert	0,02
Tarif d'utilisation d'une garantie d'origine de biogaz par garantie d'origine, facturé au demandeur de l'utilisation	0,01

*communes/groupement de communes/métropoles exemptées

Agenda

- Enchères de GOs de biogaz en France - généralités
- Phases préalables à l'enchère
- Focus sur le mécanisme de préemption
- **Événements à venir et informations supplémentaires**
- Q&A

Événements à venir et informations supplémentaires

- **Événement dédié à l'achat préférentiel**
Date : 19 novembre | 15 à 16h
Connexion : [MS Teams link](#)
- **Présentation de la plateforme d'enchère**
Date : 25 novembre 10 à 11h

Les sites web d'EEX :

Registre des Garanties d'Origine du Biogaz

- Processus d'admission

Enchères de Garanties d'Origine de biogaz :

- [Cahier des Charges](#) relatif à la mise aux enchères des GOs de biogaz – approuvé
- Installations avec GOs mises aux enchères

Événements à venir et informations supplémentaires

Installations avec GOs mises aux enchères

Informations et documents sur le site web d'EEX : [Enchères de Garanties d'Origine de biogaz](#). Par exemple la liste avec les installations avec GOs mises aux enchères :

22 installations et 47 397 GOs non EU ETS

NOM DE L'INSTALLATION DE BIOGAZ	CODE ZIP	VILLE	CODE INSEE	VOLUME TOTAL	GOS NO EU ETS
Achaea Energie/Ticheville	61120	Ticheville	61485	8084	4736
AgroParisTech/Thiverval-Grignon	78615	Thiverval-Grignon	78615	911	528
DOUE METHA/DOUE EN ANJOU	49700	Doué-en-Anjou	49125	7666	4677
LA LANDE DE ROUIE	35270	Meillac	35172	4624	2682
LNJ / Plourin Les Morlaix	29600	Plourin-lès-Morlaix	29207	663	385
METHA A4/BOULAY-MOSELLE	57220	Boulay-Moselle	57097	14043	8282
Methycentre/Ange	41400	Angé	41002	1561	921
SAS AGRI MONTBIGAZ / MONTBIZOT	72380	Montbizot	72205	1015	589
SAS AGRI SEGALA ENERGIE/COLOMBIES	12240	Colombières	12068	1670	969
SAS Andard Biogaz / Loire Authion	49800	Loire-Authion	49307	269	156
SAS CERNY GREEN / ETRELLES	35370	Étrelles	35109	2966	1736
SAS DDLC BIOGAZ	35360	Saint-Uniac	35320	2888	1675
SAS DES CINQ ENERGIES / GANDELAIN	61420	Gandelain	61182	6000	3481
SAS KOLGREEN/MONTERFIL	35160	Monterfil	35187	3124	1839
SAS La Barberie/Le Mesnil Rouxelin	50000	Le Mesnil-Rouxelin	50321	4823	2799
SAS LINON ENERGIES	35720	Pleugueneuc	35226	4672	2710
SAS MEE Gaz	44110	Châteaubriant	44036	1978	1148
SAS Metha VELL/RIOUX	17460	Rioux	17298	1960	1137
SAS Palie Gaz	44520	Moisdon-la-Rivière	44099	3132	1817
SCEA TERREO	35830	Betton	35024	3261	1900
STEP DE GAZERAN/ GAZERAN	78125	Gazeran	78269	287	166
STEP DE NIMES/NIMES	30900	Nîmes	30189	5197	3064

Des questions ?

Contactez-nous

› eex group



Lena Müller-Lohse
Business Developer

Tel: +33 6 80 48 88 13
Email: lena.mueller-lohse@eex.com



Adrien Calvez
Expert Customer Care

Tel: +33 1 70 36 33 49
Email: adrien.calvez@eex.com



Aude Filippi
Director Business Development
Gas & Sustainability Markets

Tel: +33 6 80 41 02 88
Email: aude.filippi@eex.com

EEX Customer Care

E-Mail : go-gaz@powernext.com